



---

**Commission économique pour l'Europe**

Conférence des statisticiens européens

**Soixante-neuvième réunion plénière**

Genève, 23-25 juin 2021

Point 7 d) de l'ordre du jour provisoire

**Rapports, directives et recommandations élaborés****sous les auspices de la Conférence : Méthodes****de mesure de l'exclusion sociale****Méthodes de mesure de l'exclusion sociale****Note établie par l'Équipe spéciale de la mesure de l'exclusion sociale***Résumé*

Le présent document a été élaboré par l'Équipe spéciale de la mesure de l'exclusion sociale, dont les membres sont issus des pays et organismes suivants : Royaume-Uni (présidence), Albanie, Allemagne, Arménie, Bélarus, Canada, États-Unis, Macédoine du Nord, Pays-Bas, Roumanie, Suisse, Tchéquie, CEE, Centre régional du PNUD à Istanbul, Eurostat, OCDE et Oxford Poverty and Human Development Initiative.

La présente version abrégée du document, qui a été préparée à des fins de traduction, contient la plupart des données d'expérience nationales, ainsi que les conclusions et recommandations. Elle comprend une section I « Introduction » (qui correspond à l'introduction du document complet), une section II « Méthodes de mesure de l'exclusion sociale » (qui correspond au chapitre 4 du document complet) et une section III « Bilan de la situation actuelle » (qui correspond au chapitre 7 du document complet).

Le texte complet du document a été envoyé pour consultation à tous les membres de la Conférence des statisticiens européens en mars-avril 2021 et est disponible sur la page Web de la Conférence, à l'adresse suivante : <https://unece.org/statistics/events/CES2021>. Un résumé des résultats de la consultation sera présenté dans le document ECE/CES/2021/5/Add.1.

Sous réserve d'un résultat positif de la consultation, la session plénière de la Conférence sera invitée à approuver le document.



## I. Introduction

### A. Contexte

1. L'exclusion sociale est une vaste notion dont il n'existe aucune définition exacte ou largement acceptée. Comme la méthodologie change en fonction de la définition utilisée, il est difficile de chiffrer le nombre de personnes en situation d'exclusion sociale, ou de quantifier le risque de marginalisation. Si de nombreux pays mesurent différents aspects de l'exclusion sociale, très peu d'enquêtes ou d'instruments statistiques sont spécifiquement conçus à cet effet. Le plus souvent, l'approche chiffrée du phénomène fait largement appel à des méthodes qui consistent à mesurer la privation matérielle et sociale, puis, à partir de l'interprétation de ces données, à établir le degré d'exclusion d'un individu.

2. En février 2018, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a procédé à un examen approfondi de la mesure de l'exclusion sociale. Statistique Canada et l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique ont élaboré un document résumant les activités internationales dans ce domaine, qui a servi de point de départ à l'examen. Le Bureau a demandé au secrétariat de la CEE et au Groupe directeur sur la mesure de la pauvreté et des inégalités d'élaborer une proposition concernant les travaux à mener pour donner suite aux préoccupations prioritaires soulevées dans l'examen approfondi, proposition qui serait soumise au Bureau à sa réunion suivante.

3. Le Bureau de la Conférence a approuvé le mandat de l'Équipe spéciale en juin 2018. Composée de 28 experts en statistique provenant de pays membres de la CEE, d'autres pays participant aux travaux de la Conférence, d'organisations internationales et du milieu universitaire, l'Équipe spéciale a travaillé tout au long de 2019-2020 pour élaborer le présent Guide sur la mesure de l'exclusion sociale.

4. Ce guide est parti de l'idée qu'il serait utile de dépasser le cadre de la pauvreté pour s'intéresser à la notion plus large d'exclusion sociale et d'examiner comment ce phénomène est mesuré dans différents pays. Les travaux ont donc commencé par une enquête auprès des membres de l'Équipe spéciale afin de savoir ce que font actuellement un certain nombre de pays et d'organisations dans le domaine de l'exclusion sociale. Les résultats sont présentés dans le document complet au chapitre 4 et, de manière plus détaillée, à l'annexe 1.

5. Cet exercice a permis de découvrir que l'exclusion sociale est définie et mesurée de diverses manières, en fonction des différents contextes sociaux dans lesquels elle est considérée. Il existe un manque de clarté quant à la signification du terme « exclusion sociale » et celui-ci peut être utilisé de manière interchangeable ou se chevaucher avec d'autres termes tels que « inclusion sociale », « pauvreté multidimensionnelle », « inégalités multiples » ou même « bien-être ».

6. Il a également été noté que ces dernières années, l'exclusion sociale semblait être moins présente dans le discours politique de nombreux pays, l'accent pouvant plutôt être mis, au-delà de la pauvreté, sur la manière dont est vécue l'expérience de la marginalisation, des inégalités et du fait d'être « laissé pour compte ». Si on envisage les choses avec un esprit positif, le discours politique suscité par ces questions peut être lié à une volonté de promouvoir l'inclusion, l'égalité et le bien-être dans l'ensemble de la société et des groupes sociaux. Il peut également être résumé dans la formulation des objectifs de développement durable (ODD), qui soulignent l'importance de réaliser des progrès durables tout en « ne laissant personne de côté ».

7. Au cours de l'année écoulée, le monde a été profondément bouleversé par la pandémie de COVID-19 et des appels de plus en plus nombreux sont lancés en faveur d'une ouverture à tous dans le cadre des réponses à la pandémie et de la « reconstruction en mieux ». Pour comprendre dans quelle mesure les réponses politiques à la reprise sociale et économique sont inclusives, il faudra étudier précisément les types de problèmes que pose l'exclusion sociale et analyser les cadres de mesure correspondants décrits dans le présent guide.

8. Fondamentalement, qu'il s'agisse d'exclusion ou d'inclusion sociale, la réduction des inégalités ou la promotion de l'égalité et du bien-être visent des résultats similaires : une société plus juste dans laquelle chacun est mieux à même de mener la vie qui lui tient à cœur.

Dans tous les cas, l'attention se porte sur des aspects de la vie qui débordent le seul cadre des ressources matérielles. Le bien-être financier est un élément de ce large éventail, mais ce n'est pas le seul ni nécessairement le plus important. Il existe toute une série de facteurs qui peuvent nous permettre ou nous empêcher de mener la vie à laquelle nous aspirons.

9. Aussi, après s'être concentré à l'origine sur l'exclusion sociale, l'Équipe spéciale a élargi ses horizons pour mieux faire ressortir le paysage actuel des politiques et des systèmes de mesure. Le présent guide a pour but de décrire quelques-unes des différentes façons dont nous pouvons mesurer et mesurons le degré d'équité et d'inclusion de nos sociétés. Nous étudions également comment ces différentes approches peuvent permettre de mieux comprendre qui est laissé pour compte, de quelle manière et pourquoi. En fin de compte, notre objectif est de promouvoir le partage des connaissances, en nous appuyant sur les exemples pratiques présentés par les pays qui participent aux travaux de l'Équipe spéciale, et, plus largement, d'apprendre les uns des autres.

## **B. Grandes lignes du guide**

10. Le chapitre 2 du document complet est centré sur les notions d'exclusion ou d'inclusion, d'égalité et de bien-être, sachant que ces notions sont définies différemment dans différentes sociétés et qu'elles peuvent également évoluer dans le temps, même au sein d'une même société.

11. Le chapitre 3 traite des raisons pour lesquelles nous pouvons vouloir mesurer l'inclusion ou l'exclusion, l'égalité et le bien-être, ou le fait de ne laisser personne de côté, en donnant des exemples de politiques qui ont été appliquées dans différents pays et qui ont incité à mesurer ces phénomènes.

12. Dans le chapitre 4, nous nous intéressons aux différentes méthodes de mesure de ces notions, en examinant ce qui semble être mesuré le plus souvent, tout en soulignant les variations qui existent inévitablement selon les contextes. Nous donnons également des exemples de différents cadres de mesure que d'autres ont utilisés pour mesurer l'exclusion sociale, l'inclusion sociale, les privations multiples ou les inégalités multiples, ainsi que le bien-être. Enfin, nous examinons comment la mesure de l'exclusion sociale peut contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable qui consiste à « ne laisser personne de côté ».

13. Dans le chapitre 5, nous examinons comment être aussi inclusifs que possible dans nos mesures elles-mêmes et montrons par des exemples comment des groupes particulièrement marginalisés, y compris ceux qui sont souvent exclus de nos mesures statistiques, peuvent être pris en compte.

14. Le chapitre 6 traite de la manière dont les résultats des travaux sur l'exclusion sociale peuvent être présentés, en soulignant les différents niveaux d'analyse utilisés pour mesurer cette notion et les différentes méthodes d'analyse des résultats. Cette présentation peut dépendre à la fois de considérations pragmatiques, comme l'exhaustivité des données disponibles et des sources de données, et de considérations sur la meilleure façon de rendre compte de la progression vers des objectifs politiques spécifiques de manière claire et accessible.

15. Enfin, le chapitre 7 du document complet examine où en sont les pays membres de l'Équipe spéciale en ce qui concerne la mesure de l'exclusion sociale, quelles sont les données actuellement disponibles dans les différents pays et quel est le degré de représentativité, de granularité et d'exhaustivité de ces données. Sur la base de cette évaluation, nous proposons également des recommandations pour aller de l'avant.

## **II. Méthodes de mesure de l'exclusion sociale**

### **A. Instruments de mesure et cadres d'indicateurs**

16. Cette section s'intéresse à une série de cadres de mesure spécifiques qui s'appliquent à l'exclusion ou à l'inclusion sociale de différentes manières. Ces cadres peuvent être une source d'inspiration pour ceux qui cherchent à mesurer l'exclusion sociale et fournir des indications sur la manière dont d'autres ont abordé la question.

## 1. Les indicateurs de la Commission européenne relatifs à l'exclusion sociale : AROPE et Laeken

### L'indicateur AROPE

17. L'indicateur de la situation des personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE) est le moyen recommandé par Eurostat pour mesurer la réalisation des objectifs de la [stratégie Europe 2020](#) en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Cette stratégie vise à assurer une croissance inclusive et à sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans l'Union européenne entre 2010 et 2020. Elle s'appuie en partie sur le suivi de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans les États membres de l'UE, souvent à l'aide de données collectées dans le cadre de l'enquête européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC).

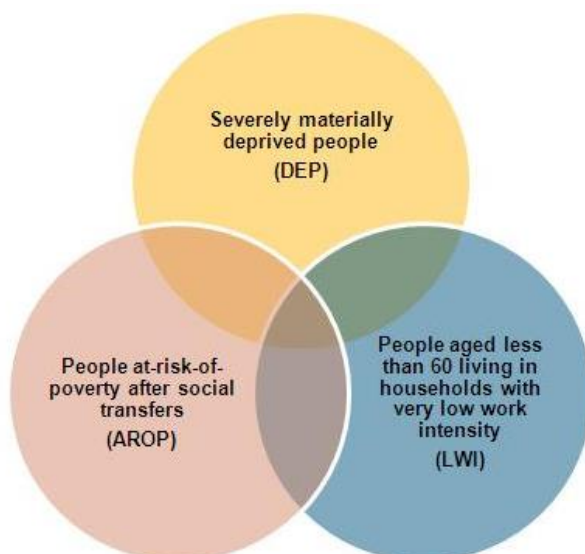
18. L'indicateur AROPE se compose de trois sous-indicateurs (voir fig. 1) :

- *Personnes exposées au risque de pauvreté après transferts sociaux* – les personnes dont le revenu disponible équivalent est inférieur au seuil de pauvreté, établi à 60 % du revenu national médian équivalent ;
- *Personnes en situation de très grande précarité* – les conditions de vie sont gravement altérées par un manque de ressources ; quatre des neuf privations suivantes sont ressenties : ne pas avoir les moyens : i) de payer le loyer ou les factures ; ii) de chauffer suffisamment le domicile ; iii) de faire face à des dépenses imprévues, iv) de manger de la viande, du poisson ou un équivalent protéique un jour sur deux ; v) de prendre une semaine de vacances hors du domicile ; vi) d'acheter une voiture ; vii) d'acheter un lave-linge ; viii) d'acheter un téléviseur couleur ; ou ix) d'acheter un téléphone ;
- *Personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail* – les personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans un ménage où les adultes (âgés de 18 à 59 ans) ont travaillé 20 % ou moins de leur potentiel de travail total au cours de l'année écoulée.

19. Un individu est considéré comme exposé au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale s'il remplit les conditions définies par au moins un des trois sous-indicateurs ; il ne sera comptabilisé qu'une seule fois même s'il répond aux critères de plusieurs sous-indicateurs. La raison de cette disposition est peut-être liée à l'objectif qui consiste à sortir un nombre donné de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale, plutôt qu'à déterminer l'ampleur de la pauvreté ou de l'exclusion sociale dont ces personnes sont victimes.

Figure 1

### L'indicateur UE 2020 de la situation des personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE)



20. L'indicateur AROPE permet de réaliser une mesure comparative de l'exclusion sociale dans tous les États membres de l'UE et il a contribué à assurer une mesure régulière de la situation des personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale dans une grande partie de l'Europe. Les inconvénients possibles de cet indicateur sont les suivants :

- Les privations qu'il spécifie peuvent ne pas être aussi pertinentes dans toutes les cultures et sociétés de l'UE ; et
- Son champ d'application est plus étroit que celui de nombreux autres cadres de mesure, puisqu'il s'intéresse uniquement à l'exclusion du champ économique et du marché du travail et à la privation matérielle, plutôt qu'à l'exclusion subie dans d'autres aspects de la vie.

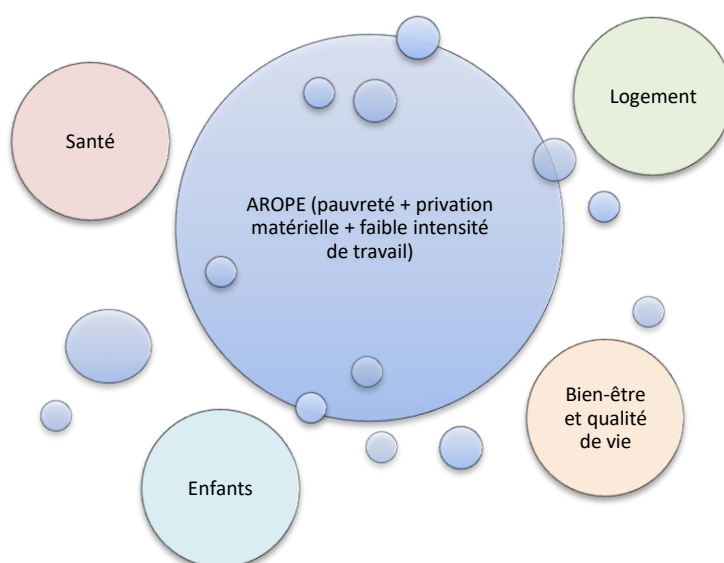
21. Alors que certains pays, comme l'Albanie, utilisent l'indicateur AROPE comme principale mesure de l'exclusion sociale, d'autres s'en inspirent en le complétant par une série d'autres éléments ou indicateurs pertinents au niveau local. Cette approche permet d'adapter la méthode de mesure aux circonstances locales tout en rendant possibles les comparaisons entre pays.

22. Par exemple, l'Arménie a mis au point un module spécial d'enquête sur l'exclusion sociale qu'elle a utilisé initialement en 2016 dans son enquête intégrée sur les conditions de vie et qui fait désormais partie d'une enquête annuelle. Le but recherché est de mesurer la privation matérielle d'accès aux biens ou services considérés comme correspondant à un niveau de vie acceptable. Il est également fait une distinction entre ceux qui ne peuvent pas accéder à ces biens ou services et ceux qui ne considèrent pas en avoir envie ou besoin. Les domaines inclus dans le modèle d'exclusion sociale en question sont : la pauvreté, l'éducation, la santé, le logement et les conditions de vie. Ces domaines intègrent des éléments de l'indicateur AROPE et de certains indicateurs de Laeken, ainsi que des mesures subjectives du caractère souhaitable des biens ou services par rapport à leur caractère abordable.

23. De même, l'approche de l'Allemagne prend comme point de départ l'indicateur AROPE et intègre des indicateurs supplémentaires relatifs au logement, à la santé, au bien-être et à la qualité de vie, ainsi que des indicateurs spéciaux relatifs aux enfants (voir fig. 2). AROPE est utilisé comme base pour mesurer la situation des personnes exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale dans un cadre de mesure plus large qui tient compte à la fois des circonstances objectives de la vie et des perceptions subjectives.

Figure 2

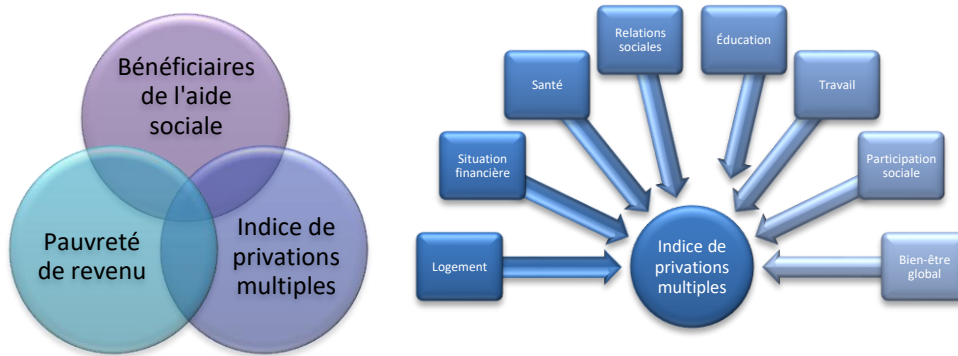
#### Principaux éléments de la mesure de l'exclusion sociale en Allemagne



24. D'autres pays ont encore élargi le champ d'application, en s'appuyant sur les mesures incluses dans l'indicateur AROPE pour examiner un plus grand nombre de domaines de la vie. Par exemple, la Suisse a récemment étendu sa mesure de l'exclusion sociale à trois

domaines, dont l'un est basé sur les privations multiples couvrant huit domaines de la vie et intégrant des mesures objectives et subjectives (voir fig. 3). Selon cette approche, les personnes sont considérées comme exposées à un risque d'exclusion sociale si elles cumulent au moins trois « problèmes objectifs » parmi les indicateurs mesurés.

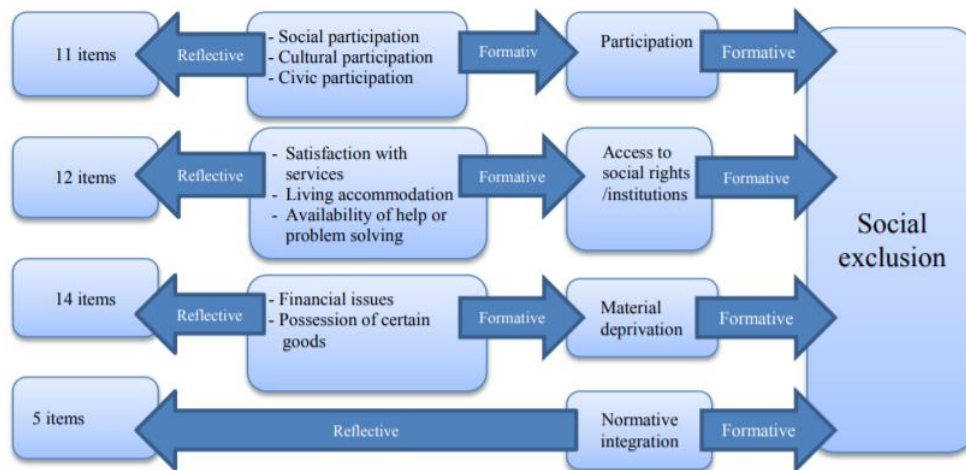
Figure 3  
Principaux éléments de la mesure de l'exclusion sociale en Suisse



2. L'indice d'exclusion sociale des Pays-Bas

25. Les Pays-Bas ont élaboré un indice d'exclusion sociale (Coumans & Schmeets, 2014) afin de calculer le nombre de personnes socialement exclues dans la société néerlandaise. Ils ont incorporé un module spécial dans leur enquête sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) afin de mesurer 42 éléments dans quatre dimensions de l'exclusion sociale : participation sociale limitée ; accès insuffisant aux institutions et droits sociaux de base ; privation matérielle ; et manque d'intégration normative. La figure 4 donne un aperçu de cette approche conceptuelle et empirique.

Figure 4  
Cadre théorique de l'exclusion sociale (Pays-Bas)



Source : Coumans & Schmeets (2014), p. 7.

26. Coumans et Schmeets (2014) ont décrit leur approche comme consistant à calculer tout d'abord un indice pour chaque dimension, un chiffre faible correspondant à un faible niveau d'exclusion et un chiffre élevé à un niveau élevé d'exclusion. Ces chiffres sont ensuite redistribués en quartiles, les individus pouvant obtenir un score de 0 à 3 pour chacun des quatre domaines. Ces scores par quartile sont ensuite additionnés, ce qui donne un score total allant de 0 à 12. Un score de 0 indique une absence totale d'exclusion, tandis qu'un score de 12 indique une exclusion maximale dans les quatre dimensions. Les personnes ayant un score total de 10 à 12 et un score élevé dans au moins deux dimensions sont considérées comme exclues socialement.

### 3. Mesure de l'inclusion sociale en Bosnie-Herzégovine

27. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a travaillé avec le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine pour mettre au point des méthodes de mesure de l'inclusion sociale adaptées au contexte local et conformes à la définition du concept établie par la Commission européenne. Selon cette définition, les personnes doivent pouvoir participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle, jouir d'un niveau de vie et de bien-être considéré comme normal dans la société où elles vivent et participer à la prise des décisions qui ont une incidence sur leur vie.

28. Un processus en plusieurs étapes a été suivi pour parvenir à comprendre l'inclusion sociale dans sa globalité, y compris les étapes suivantes :

- La cartographie des emplacements des installations et des services, ainsi que des tarifs des transports publics, afin d'identifier les lacunes dans l'offre et la couverture ;
- Des ateliers avec les parties prenantes locales pour comprendre ce que celles-ci considéraient comme les problèmes d'inclusion sociale les plus importants en Bosnie-Herzégovine et dans leur propre région ;
- Une enquête sur les ménages réalisée en 2019 dans le cadre de laquelle de nombreuses mesures d'une enquête précédente menée en 2009 ont été à nouveau effectuées, ce qui a permis de se faire une idée de l'évolution dans le temps.

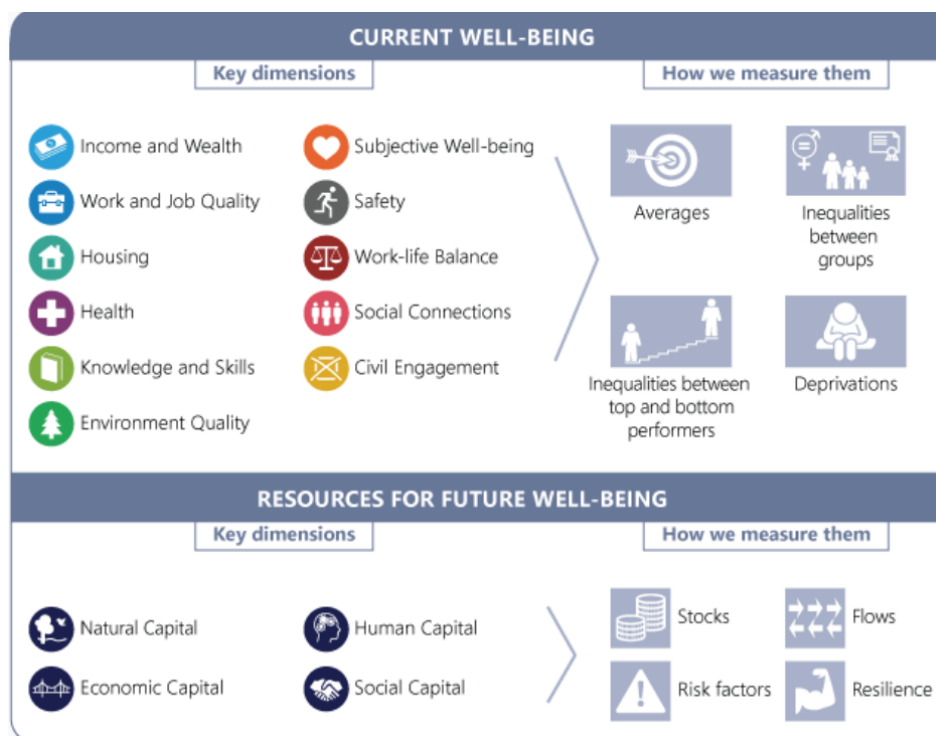
29. L'enquête de 2019 comprenait des questions se rapportant à une série de domaines liés à l'inclusion sociale, comme les interactions et les perceptions sociales, ainsi que l'évaluation de la qualité et de la disponibilité de différents services collectifs. Les résultats ont été présentés sous forme d'une série de ventilations afin d'aider à mettre en lumière les perceptions et les expériences de ces aspects de l'inclusion sociale parmi différents groupes de la population. Ils sont inclus dans le rapport intitulé *Social Exclusion in Bosnia and Herzegovina: 2020 National Human Development Report* (à paraître).

### 4. Cadres de mesure et indices du bien-être

#### A. Le cadre de mesure du bien-être de l'OCDE

30. Dans son « Initiative du vivre mieux », l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) considère la mesure du bien-être comme une priorité essentielle. Le cadre de mesure du bien-être de l'OCDE couvre 11 dimensions qui correspondent à des aspects essentiels du bien-être actuel et quatre domaines qui ont trait au bien-être futur.

Figure 5  
Le cadre de mesure du bien-être de l'OCDE



31. Chaque dimension du bien-être est associée à un certain nombre d'indicateurs, plus de 80 au total, qui sont utilisés pour évaluer les conditions de vie des habitants de 37 pays de l'OCDE et de quatre pays partenaires (OCDE, 2020). La répartition actuelle du bien-être est examinée en fonction de trois types d'inégalités :

- Les écarts entre les groupes de population (inégalités horizontales) ;
- Les écarts entre ceux qui se situent en haut et ceux qui se situent en bas de l'échelle des résultats dans chaque dimension (inégalités verticales) ;
- Les privations (c'est-à-dire la part de la population se situant en dessous d'un seuil de résultats donné).

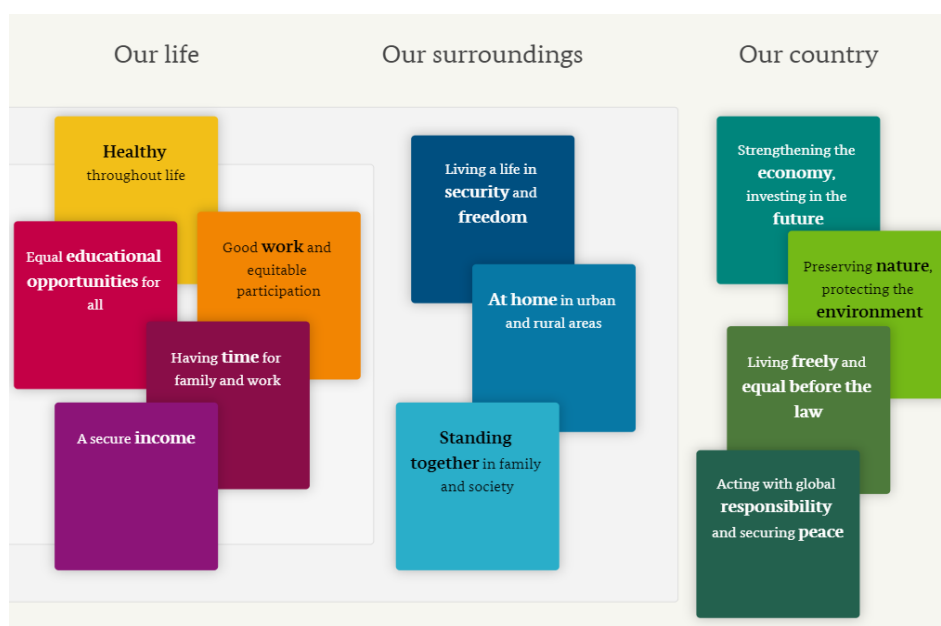
32. L'examen de ces types d'inégalités et des niveaux de bien-être actuel et futur permet de déterminer où se situent les disparités dans les régions et entre elles, les tendances générales du bien-être et les domaines dans lesquels les politiques peuvent atténuer ces disparités.

#### B. Le bien-être en Allemagne

33. Dans le cadre de sa stratégie gouvernementale intitulée « Le bien-être en Allemagne – ce qui compte pour nous », le bien-être a été placé au centre de la politique allemande en 2017. Le Gouvernement fédéral allemand définit le bien-être comme étant la poursuite simultanée d'objectifs économiques, sociaux et écologiques. Après un processus de consultation de six mois auprès de 15 750 personnes participant au dialogue national sur le bien-être, 12 dimensions du bien-être ont été sélectionnées (fig. 6). Ces dimensions sont regroupées en trois grands domaines : notre vie, notre environnement et notre pays, et 46 indicateurs ont été choisis pour permettre de suivre les progrès réalisés.



Figure 6  
**Domaines et dimensions du bien-être en Allemagne**



34. Les données sont présentées sur un [portail interactif](#) où des graphiques, des cartes et des rapports sont utilisés pour évaluer les progrès. Toutes les dimensions et tous les indicateurs sont considérés comme d'égale importance et le Gouvernement a volontairement évité de les pondérer ou de les hiérarchiser. Au cours de chaque législature, un rapport sur le bien-être en Allemagne sera produit, ce qui permettra de mesurer l'importance des nouvelles tendances sociales, des obstacles politiques et des découvertes scientifiques en matière de bien-être en Allemagne. Observés dans le temps, les indicateurs mettront en évidence l'amélioration, le maintien ou la détérioration des différents aspects du bien-être en Allemagne et pourront être utilisés pour définir les domaines d'intervention des pouvoirs publics.

### C. *Les méthodes italiennes de mesure du bien-être*

35. L'Italie utilise aussi une série d'indicateurs pour mesurer le bien-être. Une méthode multidimensionnelle a été créée pour mesurer le « bien-être équitable et durable » (Bes). Mesurer les dimensions du bien-être, de l'inégalité et de la durabilité tout en tenant compte des indicateurs relatifs à la production et à l'activité économique permet de repérer plus facilement les inégalités dans différents domaines. Au total, 130 indicateurs sont utilisés pour mesurer 12 domaines de bien-être :

- Bien-être économique ;
- Éducation et formation ;
- Environnement ;
- Santé ;
- Innovation, recherche et créativité ;
- Paysage et patrimoine culturel ;
- Politique et institutions ;
- Qualité des services ;
- Sécurité ;
- Relations sociales ;
- Bien-être subjectif ;
- Équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

36. Les données sont diffusées annuellement via un rapport et un tableau de bord comportant des ventilations par région d'Italie, sexe, âge et niveau d'éducation. En Italie, le bien-être est considéré comme le point de départ des politiques visant à améliorer la qualité de vie des citoyens. Les objectifs nationaux de bien-être représentent également une partie essentielle des objectifs de développement durable, car les deux cadres se chevauchent. Ensemble, ils permettent de mieux comprendre les questions de société et de montrer où peuvent se situer les inégalités. Ils contribuent à faciliter la conception et la mise en œuvre de bonnes politiques publiques, fondées sur l'observation des faits, durables et équitables.

## 5. Mesure du capital social et de la cohésion sociale

37. Le capital social est lié à la valeur des liens sociaux considérée sous l'angle de l'économie et du bien-être. Il témoigne du fait que les comportements, les attitudes et les relations entre les personnes ont une valeur fondamentale d'amélioration des divers aspects de la vie de tout un chacun. Le capital social regroupe des valeurs telles que la confiance, la sécurité et le sentiment d'appartenance. Les avantages qui en découlent peuvent être individuels, comme le soutien familial, ou collectifs, comme le bénévolat, et il existe des correspondances entre les niveaux de capital social et la croissance économique, la durabilité et le bien-être.

### A. Le cadre du capital social du Royaume-Uni

38. Au Royaume-Uni, la mesure du capital social couvre quatre domaines différents : les relations interpersonnelles, la qualité des liens sociaux, l'engagement civique, et la confiance et les normes de coopération (voir tableau 1). Dans ces domaines, 25 indicateurs sont utilisés pour mesurer le capital social. La majorité des données utilisées pour établir les indicateurs relatifs au capital social proviennent d'une série d'enquêtes. Ces indicateurs sont étroitement liés aux mesures du bien-être national et à certains indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Ils sont également alignés sur le [cadre de mesure du capital social de l'OCDE](#).

Tableau 1

#### Domaines du capital social dans le cadre de mesure du Royaume-Uni

<i>Aspect du capital social</i>	<i>Définition</i>
Relations interpersonnelles	Cet aspect du capital social fait référence à la structure et à la nature des relations entre les personnes (Scrivens & Smith, 2013) : qui sont les personnes que chacun connaît et ce que chacun fait pour établir et maintenir ses relations personnelles.
Qualité des liens sociaux	Cela fait référence au niveau de ressources ou de soutien qu'une personne peut tirer de ses relations personnelles (Scrivens & Smith, 2013), mais tient compte également de ce que chacun fait pour d'autres à titre personnel.
Engagement civique	Cela fait référence aux actions et comportements qui peuvent être considérés comme contribuant positivement à la vie collective d'un groupe social ou d'une société (Scrivens & Smith, 2013). Sont prises en compte des activités telles que le bénévolat, la participation politique et d'autres formes d'action collective.
Confiance et normes de coopération	Cela fait référence à la confiance et aux normes de coopération ou aux valeurs partagées qui déterminent la manière dont les gens se comportent les uns envers les autres et en tant que membres de la société. La confiance et les valeurs qui sont bénéfiques pour la société dans son ensemble (comme la solidarité et l'équité) peuvent déterminer dans quelle mesure les membres d'une société sont prêts à coopérer les uns avec les autres.

Source : ONS – *Measuring Social Capital in the United Kingdom*, juillet 2014.

39. Le capital social est également mesuré par les administrations décentralisées du Royaume-Uni. En Écosse, l'indice du capital social fait partie du [cadre national de résultats écossais](#). Depuis 2013, cet indice suit l'évolution globale des niveaux de capital social au travers des réseaux sociaux, de la cohésion sociale, de l'autonomisation des groupes de population et de la participation sociale. Le Pays de Galles évalue les progrès accomplis vers ses sept [objectifs de bien-être](#), par exemple en mesurant la solitude, le bénévolat et l'influence sur les décisions au niveau local. D'autres données sur le capital social sont recueillies dans le cadre d'une [enquête nationale](#). En Irlande du Nord, l'[enquête continue auprès des ménages](#) permet de collecter des données sur le capital social, par exemple la confiance envers les autres, les perceptions de la vie locale et les mesures prises pour résoudre les problèmes que rencontre la population locale.

#### B. Le cadre du capital social des Pays-Bas

40. Les Pays-Bas mesurent à la fois le capital social et la cohésion sociale. Beuningena & Schmeets (2013) ont tenté de brosser un tableau du capital social aux Pays-Bas. Ils considèrent que le capital social comporte deux dimensions : la participation et la confiance. Dans chacune de ces dimensions, trois sous-niveaux supplémentaires (social, organisationnel et politique) sont mesurés (voir fig. 7) :

##### i) Participation

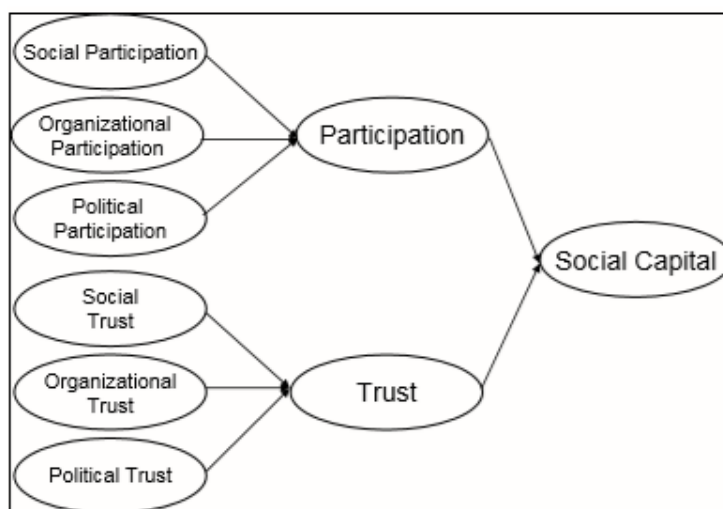
- Participation sociale : avoir des contacts sociaux avec d'autres personnes concernées ;
- Participation organisationnelle : adhésion à des organisations et participation à des événements, au marché du travail ou à l'éducation ;
- Participation politique : engagement dans la politique, notamment par le vote, l'adhésion à des partis politiques ou l'action politique.

##### ii) Confiance

- Confiance sociale : elle permet de nouer des liens positifs et réciproques avec les autres et accroît la volonté d'agir en faveur de la communauté ;
- Confiance organisationnelle : confiance dans les institutions générales telles que la police, le système judiciaire et la presse ; cette confiance peut varier en fonction de l'appartenance d'un individu à une organisation ;
- Confiance politique : confiance dans les institutions politiques en particulier, telles que le Parlement néerlandais.

Figure 7

#### Modèle néerlandais d'indice de capital social



C. *Le cadre de la cohésion sociale des Pays-Bas*

41. La cohésion sociale est un concept similaire à celui de capital social. En 2008, Statistics Netherlands a lancé un programme de recherche axé sur la cohésion sociale. L'objectif, qui est d'améliorer la cohésion sociale aux Pays-Bas, a été résumé par Schmeets et Riele (2010, p. 5) de la manière suivante :

*La cohésion sociale augmentera si différents groupes – par exemple, les personnes ayant un niveau d'éducation faible ou élevé, les groupes à revenu faible ou élevé, les autochtones et les minorités ethniques, les personnes religieuses ou non – ont des contacts et se font mutuellement confiance. En ce qui concerne le capital social, la cohésion sociale dépend non seulement du capital social de liaison (au sein des groupes), mais aussi du capital social de rapprochement (entre les groupes).*

42. Un cadre de mesure a été élaboré pour observer la cohésion sociale en fonction de trois dimensions : la participation, la confiance et l'intégration.

43. Sur le plan de la participation, trois autres niveaux ont été définis :

- Social : contacts sociaux avec les autres, y compris l'apport d'un soutien et d'une aide ;
- Civique : participation à des organisations : adhésion, bénévolat et participation au marché du travail ;
- Politique : activités visant à influencer sur la politique, y compris le vote.

44. La dimension « confiance » est axée sur la qualité des réseaux et des relations entre les personnes et les institutions et comporte également trois niveaux supplémentaires : la confiance sociale, la confiance dans les institutions et la confiance dans la politique.

45. La dimension « intégration » mesure la participation et la confiance de tout membre de la société, que ce soit au sein d'un groupe de population ou entre différents groupes.

46. Fin 2019, [une étude à grande échelle sur la cohésion sociale à Heerlen](#) (ville et municipalité du sud-est des Pays-Bas) a été lancée sur la base d'une mesure de référence effectuée par Statistics Netherlands qui montrait que Heerlen présentait une cohésion sociale inférieure à celle de 40 villes similaires. L'objectif est de mener un travail stratégique en déterminant quelles sont les zones où la cohésion sociale est la plus faible afin de faire participer la population locale à la vie de la cité, d'améliorer les niveaux de confiance et d'encourager les citoyens à être plus actifs sur le plan politique, par exemple en votant.

D. *L'indice de bien-être personnel des Pays-Bas*

47. Aux Pays-Bas, un indice de bien-être personnel a également été mis au point. On trouvera de plus amples informations à ce sujet au chapitre 6 des Directives concernant l'établissement d'indicateurs de tendance, indicateurs composites et indicateurs d'opinion (UNECE, 2019).

48. Le modèle d'indicateur composite du bien-être subjectif comprend huit dimensions qui sont considérées comme révélatrices de la qualité de vie. Ces dimensions, qui reposent sur des perceptions telles que la satisfaction, sont les suivantes : 1) Conditions de vie matérielles ; 2) Éducation et travail ; 3) Risques économiques ; 4) Santé ; 5) Relations sociales ; 6) Participation et confiance ; 7) Sécurité ; et 8) Environnement. Ces dimensions sont basées sur les recommandations et les dimensions établies par Stiglitz, Sen & Fitoussi (2009). Le calcul de l'indice de bien-être personnel comporte trois étapes. Dans la première, chaque dimension obtient un score : lorsqu'il n'y a qu'un seul indicateur, le score de la dimension et le score de l'indicateur sont identiques. Lorsqu'il y a plusieurs indicateurs, le score de la dimension est le score moyen des indicateurs. Chaque indicateur est un nombre compris entre 1 et 10. Dans la deuxième étape, les scores de dimension sont ajoutés au score d'indice ; ainsi, cet indice a une valeur minimale de 8 et une valeur maximale de 80. Dans la troisième étape, le score de l'indice est divisé par huit, pour obtenir à nouveau un score compris entre 1 et 10. Les huit dimensions sont pondérées de manière égale lors du calcul de l'indicateur composite global. L'indice composite de bien-être subjectif est calculé chaque année depuis 2013.

49. L'indice utilise les données recueillies par Statistics Netherlands dans le cadre de l'enquête sur la cohésion sociale et le bien-être (7 300 répondants), réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population néerlandaise âgée de 18 ans ou plus. Le site Web offre également la possibilité aux utilisateurs de calculer leur score de bonheur personnel en évaluant leur satisfaction dans huit dimensions de leur vie (notamment la situation financière, la santé et la vie sociale) et de comparer le résultat obtenu au score moyen de la population néerlandaise ou d'un groupe de population spécifique.

## 6. Cadres et indices mesurant l'exclusion ou l'inclusion sociale parmi les groupes particulièrement exposés au risque d'être défavorisés

50. Les groupes de population considérés comme présentant un risque accru d'être défavorisés sont particulièrement visés par les mesures de l'exclusion et de l'inclusion sociales, ainsi que du bien-être. Le fait de mettre en évidence les lieux où les groupes défavorisés à plusieurs titres peuvent faire face à des inégalités et à l'exclusion sociale ou risquent d'être laissés de côté peut aider à cibler les interventions politiques de manière plus stratégique. Bien que les groupes défavorisés puissent faire l'objet d'initiatives plus larges d'évaluation de la situation, il peut s'avérer nécessaire, pour mieux comprendre les problèmes auxquels ces groupes se heurtent et trouver la meilleure façon d'y remédier, de concevoir des solutions sur mesure afin de faire en sorte que les groupes en question soient pris en compte en nombre suffisant et d'une manière suffisamment détaillée pour que les résultats obtenus soient solides. Dans la présente section, nous donnons quelques exemples de cadres de mesure axés sur l'exclusion sociale et le bien-être des personnes particulièrement exposées au risque d'être défavorisées.

### *La mesure du bien-être des enfants et des jeunes de la Nouvelle-Zélande*

51. En Nouvelle-Zélande, la Stratégie pour le bien-être des enfants et des jeunes a été lancée en 2019. Cette stratégie s'appuie sur neuf principes favorisant le bien-être et l'équité pour tous les jeunes. Elle définit un cadre unifié de mesure du bien-être des enfants et de ce qui constitue pour eux une vie de qualité ; ce cadre sera actualisé tous les trois ans et s'adaptera ainsi à l'évolution de la société. Un ensemble de six domaines interconnectés a été conçu pour rendre compte de ce que les enfants et les jeunes considèrent comme important pour eux (fig. 8).

Figure 8

### Les six domaines du bien-être des enfants et des jeunes en Nouvelle-Zélande



52. Dans ces domaines, 36 indicateurs sont utilisés pour rendre compte du bien-être des enfants et, dans ce cadre, une méthode de mesure spécifique est axée sur les résultats concernant les enfants maoris. Le choix des indicateurs a pour but de reconnaître et de souligner que les enfants et les jeunes sont les experts de leur propre bien-être.

## III. Bilan de la situation actuelle

### A. Mesure de l'exclusion sociale et d'autres notions connexes parmi les membres de l'Équipe spéciale

53. Nous avons demandé aux membres de l'Équipe spéciale si leur pays ou leur organisation mesurait directement l'exclusion sociale ou déduisait cette mesure à partir d'indicateurs, d'indices ou d'une série d'indicateurs relatifs à d'autres notions liées à

l'exclusion sociale. Environ trois quarts des membres de l'Équipe spéciale ont déclaré que leur pays mesurait l'exclusion sociale et certains d'entre eux ont également déclaré qu'ils mesureraient l'inclusion sociale.

54. La pauvreté multidimensionnelle et le principe établi par les ODD qui consiste à « ne laisser personne de côté » ont également été mentionnés par au moins un tiers des membres de l'Équipe spéciale qui ont répondu. Ces résultats sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2

**Mesure des concepts multidimensionnels liés à l'exclusion sociale parmi les pays membres de l'Équipe spéciale de la mesure de l'exclusion sociale**

<i>Les termes qui suivent sont-ils utilisés par votre organisation ou votre pays pour élaborer des indicateurs, indices ou séries d'indicateurs relatifs à l'exclusion sociale ?</i>	<i>Nombre d'approbations</i>	<i>Pays qui mesurent chaque concept</i>
<i>Exclusion sociale</i> : Les personnes sont exclues socialement si elles sont limitées dans leur capacité à participer pleinement à la société.	8	Albanie, Allemagne, Arménie, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse, Tchéquie
<i>Inclusion sociale</i> : Les personnes sont socialement incluses si elles ont la possibilité de participer pleinement à la société sur le plan économique, social, psychologique et politique.	2	Albanie, Pays-Bas
<i>Cohésion sociale</i> : La cohésion sociale désigne les efforts déployés pour œuvrer au bien-être de la population en réduisant la marginalisation, en favorisant l'appartenance et la confiance et en offrant des possibilités de mobilité sociale ascendante.	3	Albanie, Pays-Bas, Royaume-Uni
<i>Pauvreté multidimensionnelle</i> : Les personnes connaissent une pauvreté multidimensionnelle si elles subissent des privations multiples au niveau des ménages ou individuellement sur le plan de la santé, de l'éducation et du niveau de vie.	5	Albanie, Arménie, Bélarus, Pays-Bas, Royaume-Uni
<i>Ne laisser personne de côté</i> : Sont laissés de côté ceux qui n'ont pas la possibilité de bénéficier des progrès du développement (voir le Programme de développement durable à l'horizon 2030).	4	Bélarus, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse
<i>Autres indicateurs</i>	4	Allemagne, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse

55. Bien qu'ils mesurent l'exclusion sociale et les notions connexes, de nombreux pays membres de l'Équipe spéciale ont également indiqué que la définition de l'exclusion sociale manquait de clarté et qu'il n'existait pas de cadre commun pour mesurer ce concept. Il n'y a cependant pas eu de consensus sur ce qui devrait être pris en compte. Plusieurs pays (Canada, États-Unis, Pays-Bas et Suisse) ont souligné qu'il était important de disposer de plusieurs indicateurs ou d'une méthode multidimensionnelle pour tenir compte des différentes dimensions (tant sociales qu'économiques) de l'exclusion sociale. La Tchéquie a en outre préconisé de redéfinir et de repenser les méthodes de mesure des privations. L'Allemagne a souligné l'importance d'une méthode de mesure harmonisée entre les pays, ce que permet

l'enquête EU-SILC. Le Royaume-Uni a encouragé l'utilisation de mesures subjectives et objectives en tant que bonne pratique, bien que la Tchéquie ne soit pas favorable aux questions subjectives.

56. Plutôt que de tenter d'aboutir à une norme harmonisée, nous avons adopté une approche pragmatique dans le présent rapport en examinant une série de cadres de mesure afin de mettre en évidence les différentes manières dont l'exclusion sociale est mesurée. La valeur de chaque méthode dépend de la raison pour laquelle l'exclusion sociale est mesurée et du contexte dans lequel elle est mesurée. Cependant, nous notons également que les initiatives internationales peuvent encourager les pays à commencer de mesurer ce qu'ils ne mesureraient pas auparavant et permettre ainsi de mieux connaître la situation dans les pays et entre eux. L'adoption de l'indicateur AROPE associé à la stratégie Europe 2020 est en cela un exemple et la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que les indicateurs relatifs à ces progrès, en sont un autre. Dans les deux cas, des efforts concertés ont été déployés pour définir ce qui devait être étudié en priorité, comment adapter la démarche aux circonstances locales et comment créer des partenariats entre pays pour partager les méthodes, les connaissances et l'expertise. Ces initiatives ont certainement jeté les bases d'une méthode de mesure et d'une analyse plus comparables.

## **B. Données disponibles pour mesurer l'exclusion sociale**

57. Après avoir examiné comment nous mesurons actuellement l'exclusion sociale (et d'autres notions connexes), il est également important que nous nous demandions pourquoi nous pouvons le faire et ce que nous pourrions faire de plus à l'avenir. Il s'agira dans la présente section de dresser un tableau des données qui peuvent être utilisées dans différents pays, des ressources actuellement disponibles pour mesurer l'exclusion sociale et des domaines que les membres de l'Équipe spéciale considèrent comme importants pour réaliser des progrès supplémentaires au niveau national et international.

58. En avril 2019, l'Équipe spéciale de la mesure de l'exclusion sociale a diffusé une brève enquête auprès des pays membres afin de recueillir des informations sur les pratiques nationales concernant les points suivants :

- a) Concepts et cadres relatifs à la mesure de l'exclusion sociale au niveau national ;
- b) Indicateurs utilisés pour mesurer l'exclusion sociale ;
- c) Mesure des formes et aspects émergents de l'exclusion sociale ;
- d) Diffusion et communication des mesures de l'exclusion sociale.

59. La première partie du questionnaire vise à déterminer dans quelle mesure les organismes nationaux de statistique et les autres organisations concernées collectent des données sur une série de sujets liés à l'exclusion sociale définis par la matrice de l'exclusion sociale de Bristol (B-SEM). L'Équipe spéciale a choisi ce cadre pour examiner comment se présentent les données sur l'exclusion sociale dans chaque pays, car il est particulièrement complet. Les domaines retenus par la B-SEM sont les suivants : ressources matérielles et économiques ; accès aux services publics et privés ; soutien social ; participation économique ; éducation et compétences ; participation sociale, politique et civique ; santé et bien-être ; cadre de vie ; et criminalité, préjudice et criminalisation. Nous nous concentrons ici sur les résultats de la première partie du questionnaire, dans laquelle il était demandé à tous les membres de l'Équipe spéciale, qu'ils mesurent ou non l'exclusion sociale, d'indiquer les sources de données potentiellement disponibles à cet effet. Ces résultats permettent de mettre en lumière les possibilités actuelles.

### **1. Disponibilité des données dans les différents domaines de l'exclusion sociale**

60. Les pays de l'Équipe spéciale collectent des données sur divers indicateurs mesurant les dimensions économiques de l'exclusion sociale, comme les ressources matérielles et économiques et la participation économique. À quelques exceptions près, les données relatives aux *ressources matérielles et économiques* sont disponibles pour la plupart des

indicateurs au niveau sous-national, ce qui porte à croire qu'elles sont utiles pour mesurer l'exclusion sociale. Par exemple, tous les pays collectent des données sur le revenu des ménages, ainsi que sur la situation de faible revenu ou de pauvreté. Tous les pays, à l'exception de l'Arménie, ont recueilli des données sur le recours aux prestations et sur au moins une mesure de la privation matérielle et la plupart des pays ont également déclaré recueillir des informations sur d'autres mesures des ressources matérielles et économiques qui sont généralement considérées comme des indicateurs de l'exclusion sociale, comme l'accès à la propriété, le rapport loyer-revenu ou les frais de logement, les actifs et les dettes. En outre, la plupart des pays de l'Équipe spéciale collectent des indicateurs de ressources économiques à intervalles réguliers (annuellement). Des mesures communes – telles que les données sur le revenu des ménages et sur les faibles revenus ou la pauvreté – sont disponibles dans la plupart des pays au niveau sous-national. Toutefois, les données infranationales ne sont pas disponibles en Albanie ni en Roumanie en ce qui concerne l'accès à la propriété, les actifs, l'endettement et le recours aux prestations sociales.

61. Tous les pays de l'Équipe spéciale collectent des données sur la *participation économique*. Par exemple, tous ont indiqué qu'ils collectaient des données sur le taux d'activité et la situation de l'emploi au moins annuellement (certains ont indiqué une collecte trimestrielle ou mensuelle). À l'exception de l'Albanie et de la Roumanie, ces données sont disponibles au niveau infranational. Toutefois, en ce qui concerne les autres indicateurs de la participation économique, l'expérience des pays membres de l'Équipe spéciale est mitigée, tous les pays collectant au moins un autre indicateur (par exemple, la prestation de soins non rémunérés, la pauvreté au travail, l'insécurité de l'emploi et la surqualification). En général, lorsque des indicateurs sont disponibles, ils le sont au niveau infranational, sauf en Albanie et en Roumanie.

62. En général, les pays membres de l'Équipe spéciale ont fait état d'expériences mitigées en matière de collecte de données sur les indicateurs mesurant l'*accès aux services publics et privés*, comme l'accès aux soins, aux services publics, aux transports publics et à Internet, ainsi que la distance domicile-travail. Presque tous les pays (à l'exception de l'Arménie) ont déclaré collecter des données sur l'accès à Internet, bien que seuls six pays aient indiqué que ces données étaient disponibles au niveau infranational (Biélorus, Canada, États-Unis, Macédoine du Nord, Royaume-Uni, Suisse et Tchéquie). Plusieurs pays de l'Équipe spéciale collectent des données sur l'accès à d'autres services privés et publics au niveau sous-national et national. Là encore, le Biélorus, le Canada, le Royaume-Uni, la Suisse et la Tchéquie se distinguent par la collecte d'un ensemble complet d'indicateurs aux niveaux national et infranational. Toutefois, ces données ne sont collectées qu'une fois tous les trois à cinq ans au Biélorus, au Canada et, pour certains indicateurs, en Suisse. Environ la moitié des pays de l'Équipe spéciale n'ont pas déclaré collecter des données sur les indicateurs de l'accès aux services, à l'exception de l'accès à Internet.

63. À l'exception de l'Albanie, de l'Arménie, des États-Unis et de la Roumanie, les pays membres de l'Équipe spéciale collectent des données sur le *soutien social*, mesuré par la fréquence et la qualité des contacts avec les membres de la famille, les amis et les collègues de travail. Lorsque ces données sont collectées, elles sont disponibles au niveau sous-national. Cependant, si les données sont collectées annuellement en Allemagne, au Royaume-Uni et en Tchéquie, elles le sont moins fréquemment au Canada, en Macédoine du Nord et en Suisse. Les pays membres de l'Équipe spéciale étaient plus incertains quant à la collecte de données sur les enfants placés dans des familles d'accueil ou des foyers. Seuls l'Albanie, l'Allemagne, le Biélorus, les Pays-Bas et le Royaume-Uni collectent ces données. Aux États-Unis, certaines enquêtes auprès des ménages indiquent où se trouvent les enfants placés en famille d'accueil, mais pas les enfants placés en institution. Les données sont disponibles au niveau sous-national dans ces pays. Généralement, à l'exception de l'Albanie, les données sur les enfants placés en famille d'accueil et en institution proviennent d'une source différente de celle des autres indicateurs de l'exclusion sociale.

64. Tous les pays collectent des données sur l'*éducation et les compétences*, mesurées par le niveau d'instruction. Des données infranationales sur le niveau d'instruction sont disponibles en Allemagne, au Biélorus, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Suisse et en Tchéquie. Alors que la plupart des pays déclarent collecter ces données au moins une fois par an, le Biélorus recueille des données sur le niveau d'instruction une fois tous les dix ans.



En ce qui concerne les autres indicateurs de l'éducation et des compétences, l'expérience des pays de l'Équipe spéciale est plus mitigée. Le Bélarus, le Canada, la Macédoine du Nord, le Royaume-Uni et la Suisse collectent des données sur le niveau de compétences cognitives, la maîtrise de la langue officielle, la fréquentation et l'absentéisme scolaires ainsi que le renvoi définitif ou temporaire de l'école. Ces données ne sont disponibles au niveau infranational que pour le Bélarus, le Canada et le Royaume-Uni et sont collectées une fois tous les cinq ans au Canada. Les États-Unis et la Suisse collectent également des données sur la maîtrise de la langue officielle au niveau infranational.

65. En ce qui concerne la *participation sociale, politique et civique*, la plupart des pays de l'Équipe spéciale, à l'exception de l'Arménie et des États-Unis, collectent des données sur la participation à des activités sociales communes. Des données nationales et infranationales sur la participation aux élections, l'inscription sur les listes électorales et/ou l'aptitude juridique à voter sont recueillies par le Canada, la Macédoine du Nord et la Suisse (les États-Unis et le Royaume-Uni recueillent également des données sur la participation aux élections et/ou l'inscription sur les listes électorales et le taux de participation ; le Bélarus recueille des données sur l'aptitude juridique à voter). Le Canada, la Macédoine du Nord, le Royaume-Uni et la Suisse ont recueilli des données infranationales sur la confiance dans le gouvernement. La plupart des pays, à l'exception de l'Albanie, des États-Unis et de la Macédoine du Nord, collectent des données sur le volontariat, certains d'entre eux communiquant ces données par zone géographique infranationale. Cependant, à l'exception du Royaume-Uni qui fait état d'une collecte plus fréquente, ces indicateurs sont collectés tous les cinq ans environ ou ponctuellement dans la plupart des pays.

66. Les pays membres de l'Équipe spéciale ont également déclaré collecter des données sur les indicateurs *de la santé et du bien-être*. Par exemple, tous les pays déclarent collecter des données sur l'espérance de vie, à l'exception de l'Arménie et de la Tchéquie. Neuf pays collectent des données sur la santé physique autodéclarée et huit en collectent sur la santé mentale. Tous, à l'exception de l'Arménie et de la Macédoine du Nord, collectent des données sur le handicap. Des données sur la toxicomanie sont recueillies dans sept pays. Pour la plupart des mesures relatives à la santé, des données infranationales sont disponibles en Allemagne, au Bélarus, au Royaume-Uni et en Tchéquie ; des indicateurs relatifs au handicap sont également disponibles au niveau infranational aux États-Unis. Des données sur la satisfaction de vie et le bien-être subjectif sont collectées par tous les pays, à l'exception de l'Arménie et des États-Unis. Alors que la plupart des autres pays de l'Équipe spéciale ont déclaré collecter des indicateurs de la santé et du bien-être au moins une fois par an, la Roumanie déclare collecter ces données ponctuellement. L'Albanie et la Macédoine du Nord recueillent des données sur la satisfaction de vie et le bien-être subjectif une fois tous les cinq ans.

67. En ce qui concerne les indicateurs mesurant le *cadre de vie*, tous les pays fournissent des données sur la qualité du logement et les problèmes de voisinage (y compris les déchets sauvages, le vandalisme et les graffitis), à l'exception de la Tchéquie (qualité du logement), du Bélarus (problèmes de voisinage) et de l'Arménie (qualité du logement et problèmes de voisinage). Huit pays ont également collecté des données sur les risques environnementaux. Cependant, les estimations infranationales ne sont pas disponibles en Albanie ni en Roumanie pour ces trois indicateurs (qualité du logement, problèmes de voisinage et risques environnementaux), ni aux États-Unis pour les problèmes de voisinage. Six pays déclarent collecter des données sur la satisfaction autodéclarée au sujet du voisinage, ces données étant disponibles à un niveau infranational. Les données sur le sans-abrisme sont mixtes, le Canada, les Pays-Bas et le Royaume-Uni déclarant recueillir ces données et des estimations infranationales étant disponibles au Canada et au Royaume-Uni. Cependant, il est difficile de savoir si ces données rendent compte de la situation des personnes sans domicile de manière rétrospective ou si elles portent sur la situation actuelle. Seuls trois pays – le Canada, le Royaume-Uni et la Tchéquie – ont recueilli des données sur l'accès aux espaces publics et ces données ont été recueillies au niveau infranational. Le Royaume-Uni est le seul pays qui collecte des données à la fois sur la densité du trafic et sur les accidents de la route. La Macédoine du Nord collecte également des données sur les accidents de la route. La plupart des pays membres de l'Équipe spéciale ont déclaré collecter ces informations au moins une fois par an, à l'exception du Canada qui les collecte moins fréquemment.

68. Certains pays de l'Équipe spéciale ont également déclaré collecter des données sur *la criminalité, les violences et la délinquance*, bien que pour de nombreux pays, ces données aient été collectées à partir de sources différentes de la plupart des autres indicateurs. Sept pays ont déclaré mesurer les taux de criminalité et d'emprisonnement ; six pays ont mesuré le taux de victimisation et ont déclaré collecter des données sur la peur de la criminalité. Des données infranationales relatives à ces indicateurs n'étaient disponibles qu'au Bélarus et au Royaume-Uni, au Canada (taux de victimisation, peur de la criminalité et taux d'emprisonnement), ainsi qu'en Albanie (taux de criminalité et d'emprisonnement) et aux États-Unis (taux de criminalité). La plupart des pays de l'Équipe spéciale déclarent recueillir ces données au moins une fois par an. Les données sur la victimisation, la peur de la criminalité et le taux d'emprisonnement sont recueillies moins fréquemment (tous les cinq ans ou moins) aux États-Unis.

69. Une analyse détaillée des résultats est disponible à l'annexe 2 du document complet.

## 2. Sources des données utilisées pour mesurer l'exclusion sociale

70. La plupart des pays de l'Équipe spéciale ont déclaré utiliser des données d'enquête pour mesurer certains des indicateurs relatifs à l'exclusion sociale. La plupart d'entre eux, mais pas tous, ont indiqué que de nombreux indicateurs pouvaient être calculés à partir d'une même enquête, à l'exception des indicateurs relatifs à la criminalité, aux violences et à la délinquance. Certains pays ont déclaré s'appuyer sur une seule source de données pour la plupart, voire la totalité, des indicateurs relevant des diverses dimensions de l'exclusion sociale. Par exemple, l'Albanie, l'Allemagne, la Macédoine du Nord, la Roumanie et la Tchéquie s'appuient largement sur l'EU-SILC comme source pour la plupart des indicateurs. Cinq pays ont également déclaré compléter les données d'enquête par des dossiers administratifs pour mesurer les indicateurs.

71. Les 12 pays membres de l'Équipe spéciale ont tous indiqué que les indicateurs pouvaient être liés à au moins deux des dimensions de l'exclusion sociale, soit parce qu'ils étaient recueillis dans le cadre d'une même enquête, soit parce qu'ils résultaient de corrélations de registres. Le Canada et le Royaume-Uni ont indiqué que les neuf dimensions de l'exclusion sociale étaient intégrées, tandis que l'Albanie, l'Allemagne, les États-Unis, les Pays-Bas, la Suisse et la Tchéquie ont indiqué que huit des neuf mesures l'étaient. Les ressources matérielles ou économiques, l'accès aux services publics et privés et la participation à la vie économique sont les mesures les plus couramment intégrées, 11 pays ayant déclaré qu'elles l'étaient. Les mesures les moins intégrées sont celle de la criminalité, des violences et de la délinquance et celle du soutien social, considérées comme intégrées par quatre pays (Arménie, Canada, Pays-Bas et Royaume-Uni). La plupart du temps, l'intégration est réalisée par la collecte de données dans le cadre d'une même enquête, bien que dans certains cas, le couplage des données soit utilisé.

## 3. Nos données couvrent-elles tous les aspects de la question ?

72. Les membres de l'Équipe spéciale ont tous reconnu que les groupes les plus exposés au risque d'exclusion sociale n'étaient pas pris en compte en raison de l'absence de données actualisées, du manque de granularité des données, du fait que ces groupes n'étaient pas toujours inclus dans les enquêtes sur les ménages ou de la difficulté à établir des liens entre les enquêtes.

73. Par exemple, seuls quatre pays disposent de données couvrant la population des ménages non privés pour au moins une des dimensions de l'exclusion sociale (Canada, États-Unis, Royaume-Uni et Suisse), le Canada et le Royaume-Uni ayant la couverture la plus complète (indicateurs dans quatre des neuf dimensions) pour ce groupe. Il est prévu au niveau de l'UE de réaliser des études pilotes couvrant la population des ménages non privés dans les enquêtes sociales, en commençant par le domaine de la santé et du handicap (enquêtes européenne par entretien sur la santé), mais ces données font actuellement défaut. De même, seuls quatre pays (Canada, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse) ont pu analyser au moins une dimension de l'exclusion sociale en ce qui concerne les personnes sans domicile. À l'exception du Canada, la seule dimension couverte était celle des ressources matérielles ou économiques. Les personnes sans domicile ne sont généralement pas prises en compte dans les enquêtes sur les ménages. La nécessité de disposer de telles données est reconnue au

niveau de l'UE. Il est prévu que les informations sur le phénomène du sans-abrisme soient collectées régulièrement dans tous les pays de l'UE à partir de 2023, après un test en 2018. Toutefois, si cette collecte fournira des informations importantes aux décideurs politiques sur les raisons du sans-abrisme passé et sur ce qui permettrait d'en sortir, elle ne pourra pas remplacer la collecte de données auprès des personnes actuellement sans domicile. D'autres pays de l'Équipe spéciale ne disposent pas de données permettant de mesurer l'exclusion sociale pour les populations hors ménage ou sans domicile.

74. La plupart des pays ont également des difficultés à mesurer l'exclusion sociale parmi les membres des groupes vulnérables qui peuvent être pris en compte dans les enquêtes sur les ménages. Par exemple, six des pays de l'Équipe spéciale recueillent des données sur les immigrants (Arménie, Canada, États-Unis, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse) et trois pays recueillent des données sur les réfugiés (Canada, Pays-Bas et Royaume-Uni) dans au moins une des dimensions de l'exclusion sociale, le Canada recueillant des données dans les neuf dimensions tant pour les immigrants que pour les réfugiés. Comme précédemment, les ressources matérielles ou économiques sont la dimension la plus couverte à la fois pour les immigrants et les réfugiés. D'autres pays ne disposent pas de données permettant de mesurer l'exclusion sociale des populations immigrées et réfugiées. La nécessité de telles données est reconnue au niveau de l'UE. Par conséquent, des informations sur le pays de naissance et la nationalité du répondant ainsi que sur le pays de naissance du père et de la mère seront collectées chaque année à partir de 2021. Ces variables sont normalisées dans toutes les enquêtes sociales de l'UE.

75. Dans l'UE, l'Agence des droits fondamentaux (FRA) réalise des enquêtes portant spécifiquement sur les groupes et minorités les plus difficiles à atteindre et les plus vulnérables, comme les immigrants et les descendants d'immigrants, les LGBTI, les Roms, etc. Cependant, malgré une collaboration, ces enquêtes ne sont pas réalisées dans le cadre des enquêtes démographiques générales du système statistique européen.

76. Parmi les pays qui mesurent la population LGBTQ+, les données sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont généralement recueillies dans des enquêtes distinctes de celles qui contiennent des questions sur l'exclusion sociale et il est difficile de relier les données entre les enquêtes. Le Canada, les États-Unis, les Pays-Bas et le Royaume-Uni font état d'une couverture limitée de la population LGBTQ+.

77. Par conséquent, les problèmes les plus importants ont trait à la prise en compte des populations vulnérables dans les sources de données existantes et au couplage des données. Dans la mesure où les pays collectent des données sur les populations vulnérables répertoriées, il arrive souvent que ces données ne figurent pas dans les mêmes sources que celles qui sont utilisées pour mesurer l'exclusion sociale et il est souvent impossible d'établir des liens entre les données. Une couverture limitée de certains groupes peut être disponible dans les dossiers administratifs, mais les liens avec les données d'enquête peuvent être difficiles à établir. En ce qui concerne les meilleures pratiques, il pourrait être utile d'examiner les expériences du Canada, des Pays-Bas et de la Suisse. Il pourrait aussi être utile d'envisager des méthodes permettant d'atteindre les populations difficiles à joindre et de réfléchir à des méthodes de couplage entre les enquêtes et les dossiers administratifs ou d'imputation croisée entre les enquêtes.

### **C. Comment la mesure de l'exclusion sociale peut contribuer au suivi des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable**

78. L'Équipe spéciale s'est également penchée sur la manière dont la mesure de l'exclusion sociale pourrait contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable qui consiste à « ne laisser personne de côté ». Comme le montre le tableau 2, environ trois quarts des membres de l'Équipe spéciale ont déclaré qu'ils mesureraient l'exclusion sociale, mais seulement un tiers d'entre eux ont déclaré qu'ils mesureraient le respect de ce principe inscrit dans les ODD.

79. L'exclusion sociale et les ODD sont similaires en ce qu'ils mettent l'accent sur la pauvreté, les inégalités et les personnes qui sont défavorisées en raison de leurs caractéristiques personnelles, des circonstances ou du contexte géographique. Ces synergies

portent à croire qu'il est possible d'utiliser les données recueillies pour mesurer l'exclusion sociale afin de suivre les progrès réalisés pour « ne laisser personne de côté ».

80. Pour approfondir cette question, nous avons mis en correspondance les dimensions communes de l'exclusion sociale, ainsi que les thèmes qui les sous-tendent, avec les objectifs de développement durable, afin de déterminer dans quelle mesure ces dimensions et ces thèmes se recoupent. Toutes les dimensions de l'exclusion sociale et la majorité des thèmes sous-jacents correspondent à au moins une cible ou un indicateur des ODD (voir l'annexe 3 du document complet). Inversement, sur les 232 indicateurs spécifiques relatifs aux ODD, 99 (43 %) sont étroitement liés à une mesure de l'exclusion sociale.

81. Certaines dimensions de l'exclusion sociale sont également liées à plusieurs indicateurs relatifs à différents objectifs de développement durable. Par exemple, le « revenu des ménages » est lié aux indicateurs suivants :

- 1.2.1 – Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge ;
- 2.3.2 – Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone ;
- 3.8.2 – Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé ;
- 10.1.1 – Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population ;
- 10.2.1 – Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap.

82. Le tableau 3 résume les résultats de cette mise en correspondance, mettant en lumière le fait que chaque dimension de l'exclusion sociale est liée à plusieurs indicateurs relatifs aux ODD.

Tableau 3

**Nombre d'indicateurs uniques relatifs aux ODD se rapportant à chaque dimension de l'exclusion sociale**

<i>Dimension de l'exclusion sociale</i>	<i>Nombre d'indicateurs connexes relatifs aux ODD</i>
Éducation et compétences	23
Participation économique	21
Cadre de vie	21
Ressources matérielles ou économiques	18
Criminalité, violences et délinquance	16
Accès aux services publics et privés	15
Participation sociale, politique et civique	8
Soutien social	8
Santé et bien-être	3

83. Même lorsqu'elles ne sont pas directement liées aux indicateurs relatifs aux ODD, les mesures de l'exclusion sociale peuvent aider à recenser les personnes exposées au risque de marginalisation. Dans le domaine de la participation sociale, politique et civique, par exemple, la collecte de données sur la « maîtrise de la langue officielle » met en évidence les personnes qui pourraient subir, ou risquent de subir, l'inégalité et l'exclusion en raison d'une barrière linguistique. Par ailleurs, la mesure du « handicap », qui fait souvent partie des cadres de mesure de l'exclusion sociale, est aussi l'une des principales désagréments des données relatives aux ODD nécessaires pour mettre en évidence les personnes qui risquent d'être laissées pour compte.

## D. Conclusions et recommandations

84. Les façons de définir et de mesurer l'exclusion sociale varient considérablement et il n'est pas évident de déterminer quel pourrait être le meilleur cadre de mesure à utiliser. Il est recommandé de *partager les bonnes pratiques en matière de mesure de l'exclusion sociale et des phénomènes connexes, comme la pauvreté multidimensionnelle, et d'utiliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme cadre unificateur des différentes approches.*

85. La mesure des dimensions sociales de l'exclusion sociale varie et l'utilisation d'indicateurs relatifs au soutien social ou à la participation sociale, *politique* et civique dans la mesure de l'exclusion sociale est rare. Il est recommandé d'*améliorer cette mesure des dimensions sociales de l'exclusion sociale et d'intégrer des indicateurs relatifs au soutien social ou à la participation sociale, politique et civique dans les pratiques de mesure.*

86. Les groupes les plus exposés au risque d'exclusion sociale peuvent ne pas être pris en compte dans la mesure en raison d'un manque d'actualité ou de *granularité* des données, parce qu'ils peuvent ne pas être visés par les enquêtes sur les ménages (comme les sans-abri, les détenus ou les personnes vivant dans des établissements collectifs) ou parce que les liens entre les enquêtes sont difficiles à établir. Il est recommandé de *réfléchir à des méthodes de collecte de données prenant davantage en compte les populations difficiles à atteindre et d'envisager des méthodes de couplage des données entre différentes sources ou d'imputation croisée entre les enquêtes. Dans certains cas, la collecte d'informations dans les ménages privés sur les expériences antérieures, par exemple le sans-abrisme ou l'emprisonnement, pourrait également être envisagée.*

87. La mesure de l'exclusion sociale doit prendre en compte de nombreux aspects de la vie personnelle. Il existe des variations substantielles tant dans l'étendue de la couverture des indicateurs relatifs à l'exclusion sociale que dans la mesure dans laquelle les indicateurs pertinents sont disponibles à partir d'une même source. L'établissement de liens entre les données d'enquête et les données administratives pourrait s'avérer utile pour obtenir un plus large éventail de données sur les mêmes personnes. Il est recommandé de *rechercher des méthodes qui permettent de relier les données d'enquête aux dossiers administratifs et aux données des registres et, lorsque ces données ne sont pas disponibles, de réfléchir à des méthodes d'imputation croisée entre les enquêtes ou à des estimations fondées sur des modèles dans le cas de petits groupes de population ou d'estimations infranationales.*

88. Si les données sont collectées annuellement dans la plupart des dimensions de l'exclusion sociale, les indicateurs relatifs à plusieurs dimensions peuvent être collectés moins fréquemment. Par exemple, les indicateurs mesurant l'accès aux services, le soutien social (en particulier la fréquence des contacts), la participation sociale, politique et civique et les mesures subjectives de la santé et du bien-être ne sont pas collectés chaque année dans de nombreux pays membres. Il est recommandé d'*envisager d'autres sources de données, comme les dossiers administratifs, et d'augmenter la fréquence de la collecte des données lorsque cela est nécessaire et possible.*

89. Il a été constaté que le délai entre la collecte et la diffusion des données était souvent supérieur à un an pour les indicateurs relatifs à plusieurs dimensions de l'exclusion sociale. Il est recommandé d'*examiner les conséquences de ce délai sur la mesure de l'exclusion sociale et l'établissement de rapports sur la question.*